

# AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ BERTRAND FRÉCHETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE MARDI LE 07 JUIN 2011 À 20:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANTS: M. GÉRALD LEMAY ET MME FRANCINE BROUSSEAU

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE SITUÉE À UN MINIMUM DE 0,25 MÈTRE DE LA LIGNE ARRIÈRE DE PROPRIÉTÉ ALORS QUE L'ARTICLE 9.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 389-2007 EXIGE UNE DISTANCE MINIMALE D'AU MOINS 2 MÈTRES PAR RAPPORT À LA LIGNE ARRIÈRE DE PROPRIÉTÉ.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE: 5998, RUE PRINCIPALE NO. (S) LOT(S) 3 591 947

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2011.

---

BERTRAND FRÉCHETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)